

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA RÉGION MULHOUSIENNE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 15 décembre 2022

Nombre de présents :	50	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 9 décembre 2022
Nombre de droits de votes :	91	
Pour :	91	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL 15122022-AGF-05

Présents (50) : Mme BAECHEL, MM. BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, CHERAY, COLOM, COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mme FEISSEL-SIMON, M. FUCHS, Mme GERHART, M. GINDER, Mme GOLDSTEIN, MM. GRIENENBERGER, GUTH, HECKLEN, HILLMEYER, Mme HOTTINGER, MM. ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER O., KELLER V., KIMMICH, KOLB, LAUGEL, Mmes LOISEL, LUTHRINGER, LUTZ, MIMAUD, MM. NEUMANN, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHERT, SCHILLINGER, SCHWAB, SIX, Mme SORET, M. STADELMANN, Mme SUAREZ, MM. TOME, WEISBECK, WEISS, WISS, WOLFF.

Excusés (34) : M. AMADORI, Mme BACH, MM. BEHE, BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, D'ARANDA, EL HAJJAJI, M. FREMIOT, Mme GOETZ, MM. GRUN, HABY, HATTENBERGER, HOME, M. IFFRIG, Mme KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LANG, LECONTE, LEHMES, NICOLAS, PASQUIERS, PULEDDA, RICHARD, Mmes RITZ, ROELLINGER, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORNIN, M. STURCHLER, Mme SUTTER, MM. TRIMAILLE, VIOLA, WILLEMANN.

Absents (9) : MM. BERGDOLL, ENGASSER, HIRTH, HORTER, RISS, SCHMIDT, SCHOENIG, Mmes WINNLEN, ZELLER.

Ont donné procuration (16) : MM. AMADORI, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, CORNEILLE, M. FREMIOT, Mmes GOETZ, KEMPF, MM. KLEINHOFFER, LANG, LECONTE, NICOLAS, PASQUIERS, RICHARD, Mmes SORNIN, SUTTER, M. TRIMAILLE.

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, Mmes BAUDRY, MAMMAR et MUGUET du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°5 de l'ordre du jour
Approbation du Budget Primitif 2023

REÇU EN PREFECTURE
le 16/12/2022
Application agréée E-legalite.com

Monsieur le Président expose,

Le présent projet est arrêté à :

▪en fonctionnement	en dépenses et en recettes	70 744 900 €
▪en investissement	en dépenses et en recettes	40 103 000 €
Total budgets 2023		110 847 900 €

Le budget du syndicat est composé d'un budget principal et de 3 budgets relatifs à chacune des missions qui incombent à notre Syndicat.

1 - BUDGET GÉNÉRAL (M14 TTC) – 16/00

En ce qui concerne le budget principal, il comprend toutes les dépenses et recettes relatives au bon fonctionnement du Syndicat.

Section de fonctionnement

DEPENSES 2023	2 920 000 €
RECETTES 2023	2 920 000 €

Les dépenses inscrites permettront de couvrir pour l'essentiel :

- le remboursement de salaires et charges	1 713 740 €
- le remboursement de charges d'assistance à m2A	460 000 €
- toutes les charges relatives aux locaux administratifs dont le syndicat est propriétaire (énergie, fournitures administratives, charges de copropriété, assurances, entretiens des locaux ...)	438 810 €
- les indemnités des élus et charges	208 650 €
- les amortissements	86 500 €
- virement vers la section d'investissement	12 300 €

Les dépenses de fonctionnement sont couvertes par :

- le remboursement des budgets des différentes missions	2 913 000 €
- les charges d'administration remboursées par le syndicat locataire qu'est le SIFAM	7 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2023	431 000 €
RECETTES 2023	431 000 €

Les dépenses d'investissement 2023 concernent :

- travaux sur nouvelle acquisition foncière au 1er étage	336 000 €
- l'acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels	20 000 €
- l'acquisition de nouveaux véhicules	50 000 €
- logiciels	25 000 €

Ces dépenses sont couvertes par :

- la participation financière des budgets annexes pour le financement de l'aménagement des nouveaux locaux	300 000 €
- la dotation aux amortissements	86 500 €
- le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.)	32 200 €
- virement de la section de fonctionnement	12 300 €

2 - BUDGET TRAITEMENT DES RÉSIDUS URBAINS (M14 HT) – 16/03**Section de fonctionnement**

DEPENSES 2023	26 515 000 €
RECETTES 2023	26 515 000 €

Les principales dépenses de fonctionnement concernent pour l'essentiel :

- les charges d'exploitation de l'usine d'incinération et du Centre de Tri ainsi que les filières de traitement extérieures (déchets verts, gravats, bois) et consommation électrique	22 855 000 €
- l'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé de l'emprunt (9ème échéance sur 12 ans)	841 700 €
- l'amortissement	813 100 €
- les intérêts d'emprunts	436 750 €
- le remboursement du budget général	543 250 €
- remboursement frais Eselacker	420 000 €
- les impôts fonciers et taxes	320 000 €
- le remboursement de la TGAP	160 000 €
- les charges diverses	125 200 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20221215-DL15122022A

Les recettes proviennent essentiellement :

- de la participation du budget assainissement	1 390 000 €
- de la redevance pour le traitement des déchets	4 865 000 €
- de la revente d'énergie	4 835 000 €
- des redevances déchets industriels	3 310 000 €
- de l'incinération des boues de la station d'épuration de Sausheim	1 800 000 €
- du remboursement de la TGAP	420 000 €
- de l'étalement du fonds de soutien	487 800 €
- de la reprise de subventions et provisions	87 200 €
- de la vente de marchandises	31 288 €

Section d'investissement

DEPENSES 2023	9 927 000 €
RECETTES 2023	9 927 000 €

Sont prévues cette année les dépenses suivantes :

- le remboursement d'emprunts	2 500 000 €
- les travaux pour le changement du Groupe Turbo Alternateur (turbine)	6 500 000 €
- la mise en conformité de l'usine	300 800 €
- le remplacement des pompes à boues	500 000 €
- la reprise de subventions et provisions	87 200 €
- la participation financière à l'aménagement des nouveaux locaux	39 000 €

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

- en emprunt	6 487 200 €
- la prime CEE Certificat d'Economie d'Energie	1 530 000 €
- l'opération d'ordre (étalement Indemnité de remboursement anticipé)	841 700 €
- les amortissements et provisions	818 100 €
- la participation du budget assainissement au financement des pompes à boues	250 000 €

3 - BUDGET COLLECTE SÉLECTIVE DE DÉCHETS (M14 HT) – 16/04

Section de fonctionnement

DEPENSES 2023	12 440 000 €
RECETTES 2023	12 440 000 €

Les dépenses de fonctionnement correspondent pour l'essentiel :

- aux règlements des prestataires de service pour l'exploitation des déchetteries et des différents réseaux de collecte du verre, du papier et des bouteilles plastique sur la voie publique	7 760 000 €
- aux remboursements d'autres organismes au titre des transports et vidanges	1 700 000 €
- aux charges de personnel (remboursement budget général, ambassadeurs du tri et gardiens de déchetteries)	1 060 000 €
- à la dotation aux amortissements et provisions	559 650 €
- au virement à la section d'Investissement	331 540 €
- aux diverses charges à caractère général	405 210 €
- aux charges du budget général	305 000 €
- aux achats de sacs jaunes, de sacs biodéchets et actions PLP	150 000 €
- aux entretiens et réparations des conteneurs et déchetteries	70 000 €
- au remboursement des intérêts de l'emprunt	98 600 €

Les recettes proviennent principalement :

- de la participation des intercommunalités	6 850 000 €
- de la participation des Eco organismes	3 582 000 €
- de la vente de marchandises	1 966 900 €
- de la reprise de subventions	20 100 €
- de divers produits	21 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2023	2 395 000 €
RECETTES 2023	2 395 000 €

Des dépenses prévues concernent :

- la poursuite de la conteneurisation	400 000 €
- l'achat d'un terrain pour la déchetterie de Pfastatt	100 000 €
- l'aménagement de déchetteries	1 260 900 €
- le remboursement de l'emprunt	235 000 €
- le renouvellement de conteneurs aériens et l'installation de conteneurs enterrés	240 000 €
- la participation financière en investissement du budget général	69 000 €
- l'achat de conteneurs pour autres collectivités	70 000 €
- la reprise de subventions	20 100 €

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Les recettes proviennent :

- de la dotation prévisionnelle d'emprunt	1 433 810 €
- des amortissements et provisions	559 650 €
- du virement de la section de Fonctionnement	331 540 €
- de remboursement de conteneurs par les communes	70 000 €

4. BUDGET ASSAINISSEMENT (M49TTC) – 16/05**Section d'exploitation**

DEPENSES 2023	28 869 900 €
RECETTES 2023	28 869 900 €

Les dépenses d'exploitation correspondent pour l'essentiel :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- aux charges à caractère général	17 634 400 €	919 900 €
- exploitation des stations d'épuration	6 728 900 €	228 900 €
- aux prestations d'entretien reseaux et postes de relevage	4 900 000 €	
- traitement des boues	1 800 000 €	
- consommations électriques	2 475 000 €	295 000 €
- redevance occupation du domaine public	85 000 €	
- divers besoins liés à l'exploitation	1 645 500 €	396 000 €
- à l'amortissement	4 085 000 €	620 000 €
- au remboursement du budget général (salaires/charges)	1 725 000 €	
- à la participation au budget Traitement des Résidus Urbain	1 390 000 €	
- au virement à la section d'investissement	2 774 000 €	50 000 €
- aux intérêts des emprunts	574 000 €	5 000 €
- aux charges diverses	245 500 €	
- à la participation financière des pompes à boues du budget Traitement des Résidus Urbains	250 000 €	
- à la participation financière au nouvel achat immobilier	192 000 €	

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-246800254-20221215-DL15122022A

Ces dépenses sont financées de la manière suivante :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- la redevance d'assainissement collectif	22 770 700 €	1 345 700 €
- les primes d'épuration Agence de l'Eau	495 000 €	
- la redevance d'occupation des domaines publics	85 000 €	
- la vente de biogaz	1 600 000 €	
- les autres redevances et droits	3 236 200 €	196 200 €
- industriels conventionnés	1 000 000 €	
- matières de vidanges	228 000 €	
- PFAC	570 000 €	170 000 €
- Subventions et contribution	363 000 €	13 000 €
- Facturation de travaux	750 000 €	
- constat assainissement	137 000 €	
- divers	188 200 €	13 200 €
- la reprise de subventions	683 000 €	53 000 €

Section d'investissement

DEPENSES 2023	27 350 000 €
RECETTES 2023	27 350 000 €

Les principales dépenses d'investissement se répartissent de la manière suivante :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- le remboursement des emprunts	2 418 200	40 000 €
- les travaux	23 848 800	797 000 €
- STEP de Feldkirch	5 900 000	
- travaux et génie civil dans les stations	1 231 800	
- gestion dynamique des réseaux	7 050 000	
- travaux réaménagement des réseaux	9 667 000	797 000 €
- la reprise de subventions	683 000	53 000 €
- l'acquisition de terrain	100 000	

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com

Ces travaux sont financés de la manière suivante :

	TOTAL	dont extension de périmètre *
- les amortissements et les provisions	4 085 000	620 000 €
- les subventions et dotations	2 455 000	
- la prévision d'emprunts	16 509 000	215 000 €
- la récupération de TVA	1 227 000	5 000 €
- le virement de la section de Fonctionnement	2 774 000	50 000 €

** Le présent budget primitif intègre les données financières des nouvelles entités qui disposaient d'un budget unique eau et assainissement. Il a donc été appliqué une clé de répartition, calculée en fonction du prorata des tarifs de la facture d'eau de ces entités.*

A ces opérations s'ajoutent, en dépenses et en recettes d'investissement, 300 000 € d'écritures d'ordre concernant la récupération de TVA.

Après en avoir débattu, le Comité d'Administration :

- approuve, par nature et par chapitre, le Budget Primitif 2023, arrêté à :
 - en fonctionnement en dépenses et en recettes 70 744 900 €
 - en investissement en dépenses et en recettes 40 103 000 €
 - Total budgets 2023** **110 847 900 €**
- autorise le Président à effectuer les transferts budgétaires qui peuvent s'avérer nécessaires.

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée E-legalite.com